



## Que puis-je faire contre un site de droit

Par **M Christine de carvalho**, le **13/02/2017 à 10:48**

Bonjour,

Il y a deux ans j'ai demandé conseil sur un site "xxxxxx" pour ne pas le nommer, d'après la personne, j'avais toutes les cartes en main pour gagner mon affaire hors j'ai perdu, aujourd'hui je me retrouve avec plus d'argent à donner qu'initialement, j'avais deux mois pour me retourner, maintenant le délai est passé, malgré mes appels durant ces deux mois, mon insistance auprès de la personne qui me disait je vous rappelle dans 5 mn etc etc je n'ai donc plus aucune chance de me battre, puisque le délai est passé, si j'ai pris conseils auprès de ce site, c'est bien évidemment que je n'ai pas les moyens de prendre un avocat, sinon j'aurais été voir un avoué près de chez moi, ce que j'aimerais savoir c'est si j'ai un recours contre cette personne ?? je me tiens à votre disposition pour plus d'explications si vous le voulez

bien Cordialement

Mc

Par **Visiteur**, le **13/02/2017 à 11:03**

Bonjour,

comme on dit " les conseillers ne sont pas les payeurs"... Vous avez pris conseil ? ils se sont trompés et voilà ! Ils n'avaient probablement pas nécessité de résultats ? Vous ne savez pas qui se cache derrière les claviers ! Je pense qu'en droit, tant qu'une affaire n'est pas jugée, il ne doit pas être toujours facile et sûr d'en connaître l'issue.

Par **youris**, le **13/02/2017 à 11:32**

bonjour,

vous auriez eu du mal à consulter un avoué puisque cette profession a disparu le 1° janvier 2012.

vous n'auriez pas dû attendre l'écoulement du délai d'appel de 2 mois pour consulter un vrai avocat.

connaissiez-vous le nom de cette personne et si c'est un avocat ?

quel est votre contrat avec ce site.

salutations

Par **M Christine de carvalho**, le **13/02/2017 à 11:37**

bonjour,  
on peut trouver le site sur le net, mais je ne sais pas si j'ai le droit de vous donner ces informations ici, ne doit on pas passer par la messagerie privée ?

Par **M Christine de carvalho**, le **13/02/2017 à 11:40**

pour l'avoué, oui je sais je cherchais un autre terme, mais je n'ai pas trouver, désolée  
cordialement

Par **Visiteur**, le **13/02/2017 à 13:46**

Désolé pour vous, mais le dernier post de Janus est éloquent ? Et surtout évident ! Bien sur que le site se décharge de toute responsabilité ! En fait ce genre de site n'a pas plus de valeur que ce forum ! Des conseils et avis y sont prodigués mais sans la garantie d'un vrai professionnel... rémunéré !

Par **M Christine de carvalho**, le **13/02/2017 à 16:15**

bonjour,  
oui je suis désolée, j'ai lu mais je n'ai pas pu agrandir le texte, donc je n'ai pas tout bien compris, j'ai beaucoup de difficultés pour lire, surtout si je dois me concentré.  
en ce qui concerne la personne elle dit être avocat, le site à l'air sérieux, et avec ma petite pension d'invalidité, je me disais que c'était sympa d'aider les gens sans rien demandé sauf le prix de la communication de 3euros/mn.

Par **Visiteur**, le **14/02/2017 à 17:24**

oui certes mais faut pas rêver ! derrière cette "sympathie" se cache au mieux un commerce, au pire, une arnaque !

Par **M Christine de carvalho**, le **15/02/2017 à 10:15**

Bonjour,  
oui vous avez raison, tant pis pour moi...  
Cordialement